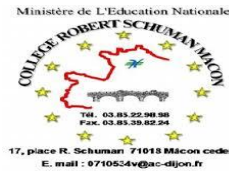


SECTION SPORTIVE

Collège Robert SCHUMAN
Union du Football Mâconnais

RENTREE 2021



Une section sportive scolaire ? C'est quoi en bref ?

Qu'est-ce qu'une section sportive en milieu scolaire ?

C'est une structure qui permet d'allier le projet scolaire au projet sportif en respectant le rythme biologique et physiologique du jeune. Elle vise à assurer une bonne et harmonieuse répartition de la pratique sportive et des études, le tout pour un meilleur équilibre du jeune.

Qu'apporte un cursus en section sportive ?

La priorité est donnée à la qualité d'accueil et d'encadrement des joueurs. Les sections sportives doivent respecter un CAHIER DES CHARGES imposé par la Fédération Française de Football en termes de qualification de l'encadrement, d'aménagements horaires et de suivi médical. Les projets sportifs et éducatifs de l'école et de la structure sportive sont complémentaires : l'apprentissage des règles, la socialisation, le respect, le goût de l'effort...

La section sportive est-elle forcément rattachée à un seul club ?

Non, cependant le club support de la structure fournissant l'encadrement notamment est l'UFM.

Quel est l'intérêt pour le joueur et le club ?

La section sportive permet d'optimiser le niveau de pratique des jeunes licenciés. La progression est assurée par l'optimisation de l'entraînement tant en quantité qu'en qualité. Les jeunes licenciés participent aussi aux compétitions scolaires.

La pratique du football ou du futsal en milieu scolaire ne porte-t-elle pas atteinte au travail scolaire ?

Bien au contraire ! Les chiffres montrent que le taux de réussite au Brevet des jeunes en section sportive est supérieur à la moyenne nationale. Un jeune en section sportive a des journées plus équilibrées et harmonieuses. On peut même, à un moment donné, appuyer sur le levier football ou futsal pour donner ou redonner confiance dans l'ambition scolaire.

En section sportive, c'est la réussite globale du jeune qui est recherchée.



Dans les détails

1. Les objectifs généraux

- Permettre aux jeunes scolarisés au collège, une pratique sportive réussie et compatible avec le rythme scolaire.
- Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, d'être valorisés au travers du football et d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire.
- Ouvrir les jeunes sur l'extérieur et développer leur autonomie.
- Permettre aux jeunes d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective.
- Aider les jeunes à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.
- Participer à l'éducation citoyenne.
- Valoriser l'établissement au travers des résultats sportifs.

2. Les objectifs scolaires

- Les objectifs scolaires sont ceux d'une classe classique. Les horaires et exigences scolaires sont les mêmes que pour tous les autres élèves.
- Développer son autonomie, plus particulièrement dans son organisation, pour allier études et sport, en particulier en ce qui concerne la planification de son travail personnel.
- Pratiquer leur sport de manière intensive sans empiéter sur leur vie scolaire grâce à l'aménagement de l'emploi du temps.
- Avoir un comportement correct au collège. S'il est en difficulté sur le plan scolaire, il se doit de montrer qu'il essaie de faire de son mieux pour progresser.
- Etre moteur en tant que sportif dans les cours d'EPS pour tirer la classe vers le haut.





3. Les objectifs sportifs

- Développer le goût de l'effort et les aider à mesurer les conséquences et les effets d'un travail suivi et régulier.
- Permettre aux jeunes d'accéder à une maîtrise des fondamentaux techniques et tactiques ainsi que du règlement du football.
- Permettre aux jeunes de progresser plus rapidement et de se projeter sur une pratique au niveau régional.
- Ouvrir sur le rôle de l'arbitre en favorisant l'accès aux formations spécifiques.

4. Le lien collège/structure

- Le club est présent sur les conseils de classe des joueurs.
- Le club est en relation permanente avec la structure (comportements, problèmes, ...)
- Le club est amené à participer à des journées avec le collège (journée d'intégration, tournoi sportif, ...)
- Les membres du collège sont invités à venir sur les rencontres ou manifestations sportives où leurs élèves sont représentés.

5. L'organisation de la section

- Travailler par génération : Chaque élève appartient à une promotion par année d'âge de 14 à 16 joueurs.
- Travailler avec exigence face à des objectifs sportifs : Les promotions travaillent sur des cycles de 2 ans : 6^{ème} / 5^{ème} et 4^{ème} / 3^{ème}
- Au terme de chaque cycle (2ans), les joueurs doivent se représenter aux tests de sélection.
- Travailler avec des méthodes différentes : Les joueurs sont amenés à travailler de façon pratique (terrain) et théorique (travail en salle). Ainsi, un travail tactique avec la vidéo ou encore les interventions de professionnels du sport, de la santé ou de l'arbitrage aideront les jeunes à optimiser leurs apprentissages.
- Chaque élève suit une scolarité ordinaire en termes de contenu et de rythme de travail par semaine.

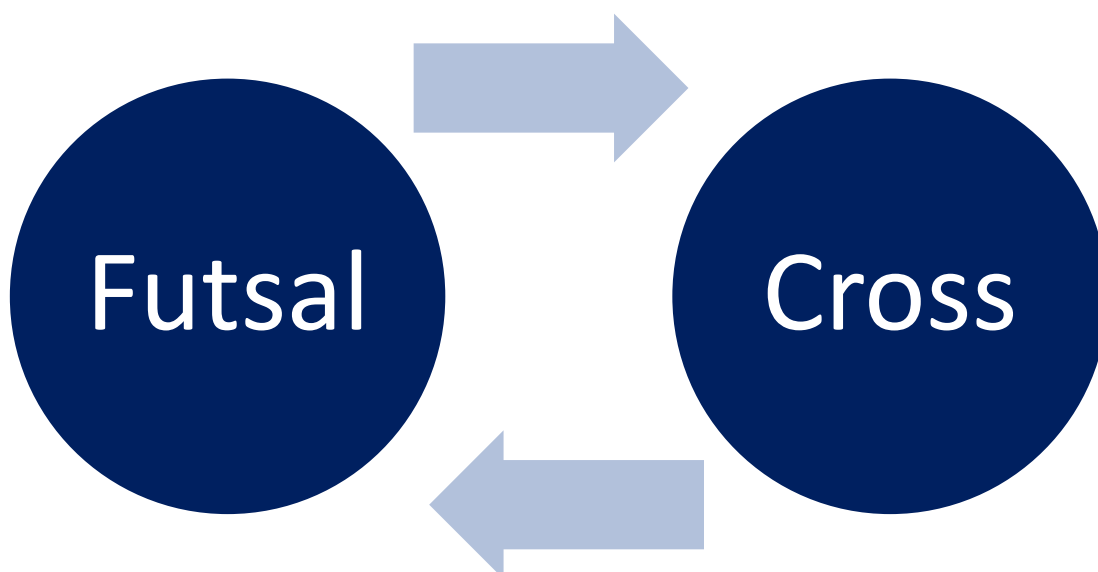


- Le temps de pratique dans le cadre de la section sportive de football ne doit en aucun cas se substituer aux horaires réservés aux enseignements scolaires obligatoires (y compris EPS).
- Les entraînements de la section de football sont strictement obligatoires. La section de football doit permettre à chaque jeune de s'entraîner 3 ou 4 fois par semaine (contre 2 habituellement).
- Les joueurs ont obligation d'être présents à chaque séance, aux horaires prévus, sauf présentation d'un certificat médical avec accord des 2 parties (collège + structure).
- Pour les licenciés à l'UFM, les entraînements club auront lieu le lundi pour les 6èmes/5èmes, et le vendredi pour les 4èmes/3èmes.
- Toute absence doit être justifiée par un certificat médical en cas de blessure ou par un mot des parents ou d'un représentant du collège pour des raisons scolaires (sorties scolaires, retenues...).

6. LES COMPETITIONS SCOLAIRES

(UNSS / UGSEL)

Maximum 6 jours/année





COLLEGE SCHUMAN :

- Les joueurs ont l'obligation de prendre la licence AS du collège.
- Les joueurs participeront au cross UNSS afin de mettre en avant l'image de leur collège et de développer des valeurs de dépassement de soi en lien avec les sports collectif tel que le football.
- Les joueurs participeront à la compétition de futsal UNSS.

7. La structure

Section collège

Sportif

- Encadrement
Educateurs diplômés
- Infrastructures
Terrains synthétique et herbes
- Suivi sportif

Scolaire

- Collège partenaire
> Suivi scolaire

8. Organisation de la semaine type

Les horaires d'entraînement sont encore à préciser. Voici les grandes lignes :

- ✓ Pour les U12 et U13 : 2 séances sur le temps scolaire + 2 séances « club » en dehors du temps scolaire.
- ✓ Pour les U14 et U15 : 2 séances sur le temps scolaire + 2 séances « club » en dehors du temps scolaire.

Pour toutes les catégories, les matchs ont lieu le week-end :

- ✓ Samedi après-midi pour les U12 et U13. (en général)
- ✓ Dimanche matin pour les U14 et les U15. (en général).



9. L'encadrement

STRUCTURE UFM

Romain PATUREL (DES)

Entraîneur Général du club

CEDIL Clément (BEF)

Coordinateur section collège

06 75 83 50 22

clement.cedil@sfr.fr

Responsable U15 :

NOM - Prénom

Responsable U13 :

NOM - Prénom

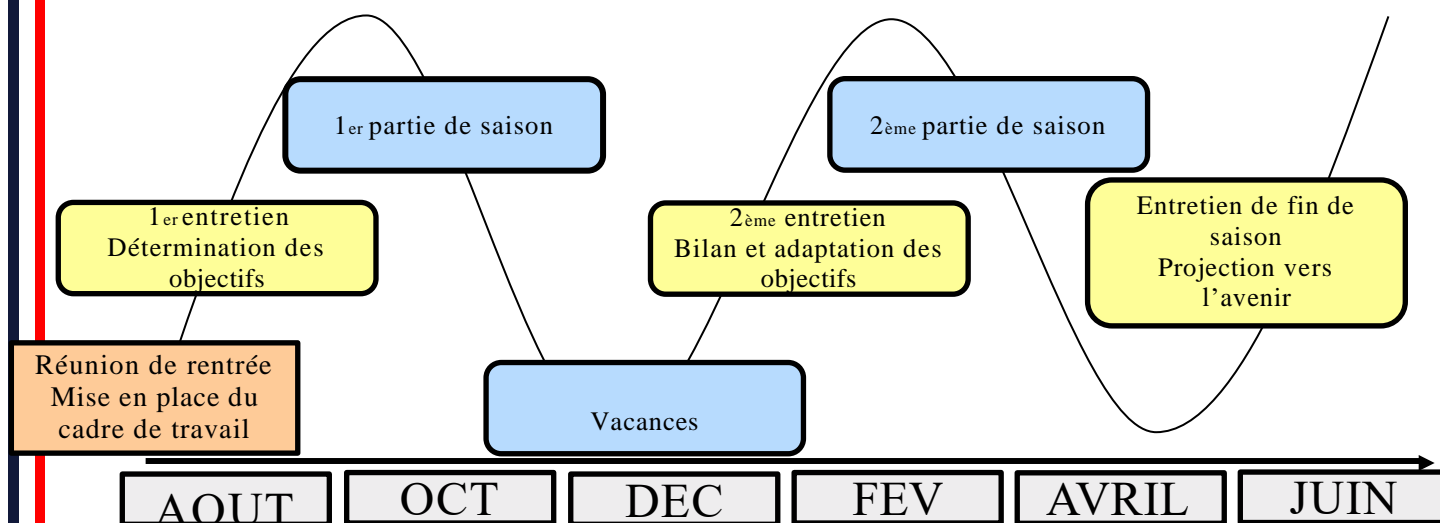
COLLEGES

Collège Robert SCHUMAN :

M ROBARDET (principal)

Mme THOUMIN (Professeur référente)

10. Le déroulement de l'année





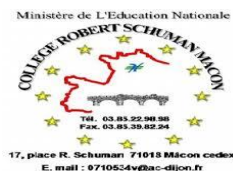
11. Fonctionnement :

Le lieu de pratique des élèves-joueurs sera le complexe sportif Jean BELVER à Mâcon :

- Pratique sur herbe en priorité ;
- Pratique sur terrain synthétique lorsque cela est nécessaire ;
- Déplacement entre l'établissement et le terrain à pied accompagné par un encadrant du club.

12. Le cout de fonctionnement :

Prestation	Prix	
Licence UFM	300€	<ul style="list-style-type: none">- Adhésion FFF- Encadrement- Accès gratuit au match de l'équipe National- 160 séances à l'année- 30 matchs- Collation d'après-match- Transport matchs lointains (car, navette, ...)- Tenues (survêtement, polo, short, maillots, chaussettes)- Matériels pédagogiques (ballons, ...)
Si non licenciés UFM	60 euros	Pack section sportive college Schuman (2 shorts, 2 paires de chaussettes, 2 T-shirts)
Licence AS (college)	25 euros	<ul style="list-style-type: none">- Compétitions scolaires- Transport- Encadrement
Transport	30 euros	- Transport en commun annuel à Macon (TREMA)



13. Les admissions

Avant toute admission, être inscrit au collège Robert SCHUMAN (une demande de dérogation, motif « Parcours particulier », est à demander pour les élèves qui ne dépendent pas du secteur du collège Robert Schuman).

Les dossiers d'inscription sont disponibles :

- Au club
- Dans les collèges partenaires
- Sur le site du district
- Sur le site du club

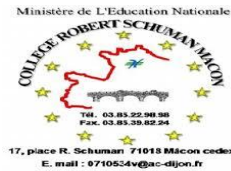
A RENDRE LE 28 AVRIL 2021 COMPLET au plus tard au secrétariat du collège SCHUMAN

Tout dossier non complet ne sera pas reçu

Tests de sélection : scolaire et sportif

- 6^{ème} / 5^{ème} : Mercredi 26 mai sur la journée : entretien au collège le matin (durée 15 minutes) et test sportif l'après midi au stade Pierre GUERIN
- 4^{ème} / 3^{ème} : Mercredi 26 mai sur la journée : entretien au collège le matin (durée 15 minutes) et test sportif l'après midi au stade Pierre GUERIN
- Tests et entretiens encadrés par la direction du collège, les éducateurs de l'UFM et les membres de l'équipe technique du district de Saône et Loire.

*Résultats sous 10 jours sur le site du club
(www.ufm.footeo.com)
et affichés dans le collège partenaire.*



Dossier d'inscription

**A RENDRE LE 28 AVRIL 2021 au plus tard
au secrétariat du collège Robert SCHUMAN**

Tout dossier incomplet ne sera pas reçu

Avec les pièces justificatives ci-dessous :

- Bulletins scolaires des 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2020/2021
- Certificat médical pour un non licencié ou une photocopie de licence pour un licencié FFF 2020/2021
- Un chèque pour la cotisation AS d'un montant de : 25 euros (si le dossier n'est pas retenu le chèque vous sera renvoyé).
- Une photo d'identité



Elève :

NOM : Prénom :
Date de naissance : / / Lieu de naissance :
Signature élève :

Représentant légal :

NOM : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. père : Tél. mère :
Tél. autre : E-mail :
Signature responsable légal :

Informations collège :

Nom de l'établissement d'origine :
Adresse de l'établissement d'origine :
Classe fréquentée pour l'année 2020/2021 :
Club fréquenté (ou AS) pour l'année 2020/2021:
Collège demandé pour la rentrée 2021/2022:
Classe demandée pour la rentrée 2021/2022:
Avez-vous demandé une entrée dans une autre section sportive : Oui / Non

Horaires d'entraînements :

6^{ème} / 5^{ème} : A définir
4^{ème} / 3^{ème} : A définir
Section : A définir
Club : A définir



AVIS DU CPE / DIRECTEUR D'ECOLE :

.....
.....
.....
.....
.....

Nom et Prénom :

Date : Signature :

MOTIVATION DE L'ÉLÈVE : (Projet scolaire et sportif, projet de formation...)

.....
.....
.....
.....
.....

Date : Signature :

BILAN SPORTIF :

(Ne pas faire remplir pour les élèves déjà licenciés au club de l'UFM lors de la saison 2019/2020, document rempli par le club au retour du dossier)

CLUB FREQUENTE OU AS FREQUENTEE :

NOM : Cachet du club ou association sportive

ADRESSE :

RESPONSABLE SPORTIF :

NOM : Prénom :

Fonction :

AVIS DU CLUB OU PROFESSEUR ASSOCIATION SPORTIVE :

.....
.....
.....
.....

Date : Signature :



PARCOURS SPORTIF DE FOOTBALL

Année scolaire	Poste occupé	Niveau de compétition	Sélections FFF
2018/2019			
2019/2020			
2020/2021			

AUTRE(S) PARCOURS SPORTIF(S), AUTRE(S) SPORT(S) PRATIQUE(S) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) autorise mon enfant
à participer aux tests de sélection qui auront lieu le mercredi 26 Mai 2021 et l'année scolaire 2021/2022 à
la section sportive option Football du collège Robert SCHUMAN.

En cas d'urgence, j'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de
la santé de mon enfant et à le diriger vers l'établissement hospitalier le plus proche.

Fait à : Le :

Signature du responsable légal précédé de la mention « Lu et approuvé »

AUTORISATION DE DIFFUSION DE PHOTO

Je soussigné(e) autorise l'UFM et le collège à diffuser la photo de mon enfant
sur les différents moyens de communication « Facebook » - Sites internet : Club/District/Ligue/FFF - Presse
locale : JSL... .. ».

Fait à : Le :

Signature du responsable légal précédé de la mention « Lu et approuvé »



AUTORISATION DE TRANSPORT

Je soussigné(e) autorise mon enfant à se rendre aux diverses rencontres (entraînements, matches, ...) avec un éducateur, un parent accompagnateur ou un dirigeant du club de l'UFM.

Fait à : Le :
Signature du responsable légal précédé de la mention « Lu et approuvé »

Déroulement de la journée de test du 26 Mai 2021 :

Les élèves dont le dossier aura retenu l'attention du jury d'admission, recevront une convocation pour un entretien avec le jury le mercredi 26 Mai 2021 au collège Schuman.

Cet échange se déroulera sur la matinée au sein du collège et durera 15 minutes.

L'après-midi, les élèves devront se rendre par leurs propres moyens au complexe sportif de Champlevert (stade Pierre Guérin) pour les tests sportifs.

Les élèves et leurs tuteurs sont responsables du repas et du déplacement entre les 2 structures.

Le collège et le club UFM ne prendront pas en charge la responsabilité des élèves en dehors des temps d'entretien et des tests sportifs.